

PRÉAMBULE

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune des clauses portées sur les bons de commandes, les devis ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire convenue par écrit avec le client. Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ÉTUDES

Les études et recommandations sont réalisées sur la base des informations communiquées par le client. Il lui appartient de les contrôler et de faire vérifier qu'elles tiennent compte des règles de l'Art et des prescriptions particulières d'emploi des produits.

ENGAGEMENT

Nos documents techniques n'ont pas de caractère contractuel et ne sauraient être considérés comme offre ferme. Les commandes clients ne nous lient qu'après acceptation donnée par la signature d'un devis et le dépôt d'un acompte.

Nos devis sont valables 1 mois à dater du jour de leur émission.

Nos devis sont le plus précis possibles, toutes données non mentionnées sur ce document ne sont pas prévues dans la prestation. Nos devis sont gratuits et n'impliquent pas de facturation, et ce dans la limite de 2 demandes de modification du devis initial et pour une même commande. Au-delà, chaque nouvelle modification apportée au devis nécessitant sa réédition sera facturée et ajoutée au devis concerné.

Tout bon de commande émis et délivré à notre attention, pour quelque client qu'il soit, — particulier, indépendant, entreprise, collectivité, etc. —, prévaut comme acceptation du devis mentionné et donc l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

PRIX

Les commandes sont facturées au prix en vigueur au jour de la facturation. Les tarifs sont modifiables à tout moment et peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité.

Toute commande prête donnera lieu à l'émission d'une facture à disposition qui sera exigible au même titre que les autres factures. Pour les produits facturés au *mm*, toute fraction de *mm* est arrondie au *mm* supérieur. Les dimensions, superficies et prix sont déterminés avec deux décimales seulement, la seconde décimale étant portée au chiffre supérieur si la troisième est supérieure ou égale à 5.

En cas de marché public, commande publique, 1% artistique, contrat de sous-traitance ou toute autre commande à exécution successive, différée ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'œuvre, de matières premières et de frais de transport. Ces conditions seront appliquées de manière systématique pour chaque commande dont le commanditaire est identifié comme une collectivité territoriale.

Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour production vendue et agréée départ atelier de production. Toutes les conditions tarifaires de nos productions sont disponibles à notre atelier. Des frais de gestion pour l'établissement de toute facture ainsi que des prestations supplémentaires correspondant notamment à la livraison des productions, à la consignation et reprise de production sont susceptibles d'être facturés au client.

ENLÈVEMENT / TRANSPORT / LIVRAISON

Les productions facturées et mises à disposition du client, préalablement notifié de la disponibilité de sa commande, seront conservées dans un délai de 10 jours à notre charge. Si aucun enlèvement n'est prévu par le client passé ce délai, la commande sera entreposée aux risques et périls du client. Durant cette période nous ne pourrions être tenus pour responsables de leur détérioration ou de leur perte, et l'association se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage. Au-delà d'un mois après notification, le devenir de la production pourra être défini par notre atelier de production. Les productions voyagent aux risques et périls du client, sauf convention écrite entre les parties. En cas de livraison sur chantier, le client doit être présent à la date et à l'horaire convenu. Le lieu du déchargement, qui devra être clairement précisé par le client, devra être accessible par voie carrossable, sans danger et sans risque. Le client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Notre association décline toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non-approprié.

Le déchargement ou le chargement en cas d'enlèvement des productions est à la charge du client sauf stipulation contraire.

En cas d'absence du client au moment de la livraison, les productions pourront être déchargées à ses risques.

En cas de refus de prendre la livraison ou de non-enlèvement des productions commandées, notre association pourra en disposer 8 jours après notification par voie recommandée avec demande avis de réception, demeurée sans effet. Elle conservera alors l'acompte versé à titre de dédommagement à l'exception des productions commandées spécialement pour le client, et pour lesquelles ce dernier restera redevable de la totalité du prix de vente et des frais annexes, sans préjudice de tout autre dommages et intérêts qu'elle pourra lui réclamer en tout état de cause.

FABRICATION

Nos devis ainsi que nos dessins et maquettes qui les accompagnent éventuellement restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués à des tiers sans notre autorisation sous peine de dommage et intérêts.

Nos produits sont découpés, façonnés ou fabriqués avec les tolérances conformes aux règles professionnelles et artisanales. Cette tolérance est entendue dans le respect du travail artisanal et acceptée pour une dimension inférieure ou égale à ± 2 mm pour les petits formats et ± 3 mm pour les grands formats. Les productions présentent un caractère artistique intrinsèque qui porte l'empreinte de l'atelier MilleFeuilles, où elles sont produites en pièce unique, en petites séries, ou dans leur intégralité à l'unité.

En cas d'annulation ou de modification d'une commande en cours de fabrication, les produits à caractéristiques spécifiques du client seront mis à disposition et lui seront facturés.

Certaines étapes de la fabrication de créations peuvent être sous-traitées (notamment, et sans que cet exemple soit limitatif, dans le cadre de la fabrication de pièce en métal, plexiglas, verre, broderie), mais les productions proposées ne peuvent faire l'objet d'une fabrication entièrement découplée du travail de conception.

DÉLAIS

Les délais de production ou de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler sa commande, de refuser la production, ou de réclamer des dommages et intérêts. Nous serons déchargés de tout engagement de délai dans les cas suivants :

- Conditions de règlements prévues non respectées.
- Renseignements nécessaires pour l'exécution des ordres non communiqués en temps utile.
- Retards de nos propres fournisseurs, casse en cours de transfert, événements fortuits, etc.

RETOURS

Tout retour de production doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur.

GARANTIES – RESPONSABILITÉ

Le client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables. Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des productions. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi de la production.

Il appartient au client de reconnaître l'état des productions avant de procéder au déchargement ou à l'enlèvement, et de formuler, le cas échéant, toutes réserves par écrit à la livraison et de confirmer lesdites réserves par courriel dans les 3 jours qui suivent la remise physique. Les réclamations concernant la non-conformité apparente de nos productions ne sont prises en compte qu'avant toute pose ou installation.

Il appartient au client de prendre connaissance de la production, des fiches techniques, des préconisations d'installation et de toute mention présente avant la pose ou l'installation de la production.

En cas d'une production exécutée en présence ou avec l'assistance du client, ce dernier ne pourra tenir pour responsable l'association ni sur la qualité structurelle, ni sur l'aspect esthétique de la production, pour les étapes dont il aura suivi la réalisation. La présence du client prévalant ainsi comme acceptation sans réserve de la mise en œuvre de la fabrication et des techniques employées.

Pour les fournitures et matières premières, notamment le bois et produits intégrant du bois, les dimensions, les nuances de couleur, l'aspect, la structure, le poids peuvent être soumis à des variations

inhérentes à leur transformation, leur fabrication, au temps ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usages.

Il appartient au client de reconnaître ces mêmes circonstances de variabilités inhérentes à la matière première dans le cas de la production d'un prototype ou bien d'une production sur mesure, inédite et/ou expérimentale. À cet égard, notre association ne peut être tenue pour responsable de l'aspect final de la production, à défaut de précédent.

Par ailleurs, les échantillons ne sont fournis qu'à titre indicatif de l'aspect final de la production et nous ne saurions garantir le réassortiment dans une teinte identique à ces derniers. Le stockage et la pose de bois ou de produits comportant du bois nécessitent de contrôler l'hygrométrie de l'atmosphère, du support et du produit.

Nos garanties commerciales ne sauraient excéder celles accordées par nos fournisseurs. En tout état de cause, notre responsabilité est limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des productions.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En dépit des dispositions légales sur la force majeure et l'imprévision, l'une ou l'autre des parties peut demander la suspension automatique et de plein droit de l'exécution de la commande en cas de pandémie y compris de pandémie en cours qui, par ses propres effets ou en raison des contraintes imposées par les pouvoirs publics, empêche ou rend plus onéreuse l'exécution de tout ou partie de la commande. Dans un tel cas, l'une ou l'autre des parties pourra notifier par LRAR ou par courriel avec accusé de réception à l'autre partie la suspension automatique et de plein droit de la commande. Cette suspension de la commande n'ouvrira droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties, seules les prestations exécutées à la date de cette notification devront être réglées par la partie débitrice. En outre, à l'initiative de la plus diligente d'entre elles, les parties pourront convenir de modifier les conditions d'exécution de la commande afin de les rendre compatibles avec la nouvelle situation.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les productions restent notre pleine propriété jusqu'au paiement complet de leur prix, malgré toute clause contraire. Toutefois les risques afférents aux productions seront transférés à l'acheteur dès la remise physique des produits. À cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise des traites ou de tout titre créant une obligation de payer. Dès que les productions ont été remises, par livraison ou enlèvement, l'acquéreur est gardien de productions vendues et en supporte les risques.

L'acheteur devra conserver les productions de telle manière qu'elles ne puissent être confondues avec d'autres matériels, et dans les règles de l'Art.

À défaut de paiement intégral, l'acheteur s'engage à restituer la production et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état. Dans tous les cas où le vendeur serait amené à faire jouer la clause de réserve de propriété, les acomptes versés lui resteront acquis à titre indemnitaire.

PAIEMENTS ET MODALITÉS

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours à compter de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité.

Tout versement à la commande ou en cours de commande constitue un acompte et lie définitivement le client. Si le client renonce à l'exécution de sa commande ou s'il ne vient pas la retirer dans le délai convenu après mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit et les acomptes versés seront acquis à titre indemnitaire.

RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENTS

Tout défaut de paiement à l'échéance entraînera, sauf report accordé par notre association, et quel que soit le mode de règlement prévu, l'application de plein droit à une indemnité égale à 15% de la somme impayée. L'association aura dans ce cas la faculté de suspendre ou d'annuler l'exécution du marché ou des commandes en cours.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du Tribunal de commerce de Nantes.